

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville

Direction Générale des Ressources

N° d'identification fiscale NIF : 0965 160 15 0000 54

Avis d'attribution provisoire de marché

Conformément aux dispositions de l'article 65, du décret présidentiel N°15-247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, le ministère de l'habitat, de l'urbanisme et de la ville, informe l'ensembles des soumissionnaires ayant participé à l'avis d'appel d'offres national ouvert avec exigence des capacités minimales N°01/MHUV/2024 portant : « Réalisation de la Bande Verte Nord de protection forestière de la Ville Nouvelle de Hassi Messaoud – Wilaya de Ouargla », paru dans les quotidiens nationaux «Ech-Chaab » et «Horizons » le 04/11/2024 , qu'à l'issue de l'évaluation des offres techniques et financières, le marché est attribué provisoirement à l'entreprise **Cosider Agrico SPA**, (les détails sont dans le tableau ci-dessous) :

Soumissionnaire	NIF	Montant de l'offre (DA/TTC)	Montant de l'offre Après correction (DA/TTC)	Note/100	Délai	Critère de choix
Cosider Agrico SPA	001716104489308	725 269 895,00	721 699 895,00	83,50	18 mois	Moins disant

A partir de la première publication du présent avis d'attribution provisoire, un délai de 10 jours est accordé aux soumissionnaires désirant déposer leurs recours auprès de la commission sectorielle des marchés publics du Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville sise à: Centre National d'Assistance Technique (CNAT) 02^{ème} étage – Hussein Dey -Alger, conformément à l'article 82 du décret présidentiel n°15/247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

Les soumissionnaires désirant prendre connaissance des résultats de l'évaluation de leurs offres, peuvent se rapprocher de la direction de l'Administration Générale du Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville, dans les trois (03) jours suivant la publication du présent avis.